

Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec

BOURSE D'ÉTUDE UNIVERSITAIRE

L'APIBQ désire offrir une bourse à un étudiant de maîtrise en génie clinique qui effectuera son mémoire de maîtrise sur une thématique proposée par l'APIBQ et qui comportera des retombées concrètes pour l'ensemble de la communauté de l'association. L'étudiant sera supervisé par un établissement comportant des membres en règle de l'APIBQ. Le projet proposé devra également faire l'objet d'une entente avec le responsable du programme de génie clinique.

La bourse couvrira une partie des frais de scolarité pour 2 trimestres (3 000$) requis pour effectuer le mémoire de 30 crédits.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre étudiant de l'APIBQ dans l'année d'attribution de la bourse ;
- Être résident permanent du Québec ;
- Ne pas être membre du conseil d'administration de l'APIBQ comme étudiant ou que le directeur d'études référant l'étudiant le soit. De plus, si un membre du comité est en conflit d'intérêts avec une mise en candidature (ex. employé), le retrait de l'évaluateur sera demandé.

MONTANT DE LA BOURSE

3 000 $

DATE D'ÉCHÉANCE

31 MAI 2022

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer par courriel à marika@lassocie.ca



Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec

BOURSE D'ÉTUDE UNIVERSITAIRE

ENGAGEMENT DU BOURSIER

Les engagements que devra prendre l'étudiant qui remporte la bourse étudiante de maîtrise en génie clinique :

1. Le projet de maîtrise du récipiendaire sera fixé un an à l'avance par l'APIBQ et les établissements de santé participants au recrutement de stagiaires et/ou d'étudiants en maîtrise. Il s'agit d'une bourse d'entrée en maîtrise, mais le projet de maîtrise ne se conclut qu'après ses deux ans d'études ;

    1.1 L'APIBQ et divers établissements de santé vont identifier quelques sujets d'intérêt pour la communauté de l'association ;

    1.2 L'étudiant va choisir un des sujets selon son intérêt, en tenant compte de son engagement à partager les résultats de son projet de maîtrise (voir point 3) ;

    1.3 L'APIBQ pourrait juger de l'adéquation de l'intérêt et/ou de la motivation de l'étudiant lors du processus de sélection.

2. Le gagnant devra participer à une activité de promotion à la discrétion de l'APIBQ ;

3. Le récipiendaire va devoir présenter son projet de maîtrise à l'APIBQ lors d'un webinaire ou d'une présentation au congrès annuel.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer par courriel à marika@lassocie.ca